



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective
68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Direction générale des
services

Compte-rendu sommaire du Comité Syndical Séance 30 juin 2023 12 heures

L'An deux mil vingt-trois, le trente juin, à douze heure, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), légalement convoqué le 22 juin 2023, a tenu une réunion en ses locaux de Ivry-sur-Seine, sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	35
Le nombre de délégués titulaires présents ou représentés est de :	7
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	0
Soit au total, nombre de délégués titulaires et suppléants présents ou titulaires représentés :	7

Il est rappelé que lors de la dernière réunion du 13 juin 2023, le quorum n'a pas été atteint. (le procès-verbal constatant l'absence de quorum de ladite séance sera donc versé comme il se doit, au registre des actes). Conformément à l'article L2121.17 du CGCT, le Comité syndical a de nouveau été convoqué à 3 jours au moins d'intervalle et délibère donc ce jour, trente juin, sans condition de quorum.

Elus présents :

BOUYSSOU Philippe (qui a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif), LOSCHEIDER François, NUNG Michel, DARAGON Guy, PINEAU Aline - délégués titulaires –.

Elus absents ayant donné pouvoir : Mme GELY Fabienne *représentée par M. NUNG Michel*, Mme DUBOE Nicole, *représentée par Mme PINEAU Aline*.

Elus excusés, n'ayant pas donné pouvoir :

BOUSLAH Shéhérazade, GODIN Guillaume, REMY Marie-Pascale, BOUZIDI Zakia, MADADI Idir, AISSANI Mohamed, FAVE Christine, MARION Joël, WEGEL Evelyne, GALLIEGUE Raymond, BOQUET Jessica, VIEIRA Gildo, MOKRANI Mehdi, FREIH BENGABOU Kheira, CADAYS DELHOME Corinne, DAVAUX Mélanie, DOUCOURE Oumarou, JALIBERT Sylvie, KACHOUR Mohamed, DECHY François, DUPRE Stéphane, DERNAME Daniel, HASNI Latifa, VIVIER Maryline, FASSI Sandrine, BRUSCOLINI Philippe, AMMAD Majide, MARTINIS Natacha.

Secrétaire de Séance : PINEAU Aline.

ORDRE DU JOUR :

Démarrage de la séance en présence de 5 élus.

- **Désignation du secrétaire de séance : Mme PINEAU Aline**
Madame Aline PINEAU est désignée à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

- Rendu Compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n°2022-37 adoptée en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions	Objet de la décision
2023-09 du 24/02/23	Contrat de prestations de télésurveillance conclu avec la société SECURITAS
2023-10 du 06/03/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03) à hauteur d'une augmentation maximum de 8 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société GUILLOT JOUANI. Lot n° 8 : Fromages, lait, laitages, œufs écalés (BOF) Lot n° 9 : Omelettes, œufs aux plats, tortillas et autres produits élaborés cuits à base d'œufs et de protéines végétales Lot n° 15 : Produits laitiers sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
2023-11 du 07/03/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2021.01) à hauteur d'une augmentation maximum de 5 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société SYSCO
2023-12 du 09/03/23	Signature du contrat avec la Société INCOTEC pour la mise en place d'un système de gestion du temps
2023-13 du 14/03/23	Convention d'adhésion à la Centrale d'achats régionale
2023-21 du 15/03/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2021.01) à hauteur d'une augmentation maximum de 5.02 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société LUCIEN. Lot n° 4 : Charcuteries et produits élaborés de charcuterie
2023-22 du 15/03/23	Attribution du marché subséquent N°2023.20 de l'accord-cadre n°2023.03 à la société POMONA TERRE AZUR Marché de fourniture de denrées alimentaires (AO N°2023-03) • lot n°4 Fruits et légumes frais de 1ère gamme
2023-23 du 20/03/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de location et d'entretien de compacteurs à déchets et/ou bennes, enlèvement et traitement des déchets (cartons, DIB) (AO n° 2019-43) à hauteur d'une augmentation maximum de 25 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix au bénéfice de la société DERCIHEBOURG. Lot n° 1 : Location et entretien de compacteurs carton/papier et compacteurs et/ou bennes DIB – Site de Bobigny
2023-24 du 27/03/23	Identification des gisements d'économies d'énergie sur les deux sites du SIRESCO : signature d'un contrat avec Certinergy
2023-25 du 03/04/23	Contrat de prestations d'entretien des espaces verts conclu avec la société GREEN
2023-26 du 17/04/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2021.10) avec des hausses moyennes de 15 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société PRO A PRO au 1er mai 2023. • Lot n° 1 EPICERIE.
2023-27 du 18/04/23	Marché de prestations urgentes de fourniture de repas suite à une situation exceptionnelle de défaillances humaines et techniques à laquelle est confronté le SIVURESC.
2023-28 du 17/04/23	Adhésion de la Ville du MANS au Groupement de commandes « TREMPLIN » pour la recherche et le développement sur l'automatisation et les conditionnements durables et réutilisables, dont le Siresco est coordonnateur.
2023-29 du 04/05/23	ACCORDS-CADRES À MARCHÉS SUBSÉQUENTS POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS DIGITALES INTÉGRÉES AFIN D'ASSURER LA BOUCLE DU RÉEMPLOI POUR LES CUISINES CENTRALES DES MEMBRES DU GROUPEMENT TREMPLIN, DONT LE SIRESCO EST LE COORDONNATEUR

2023-30 du 04/05/23	MARCHÉS SUBSÉQUENTS N° 1 AUX ACCORDS-CADRES INITIAUX portant sur : l'acquisition de solutions digitales intégrées afin d'assurer la boucle du réemploi pour les cuisines centrales des membres du Groupement TREMLIN, dont le SIRESCO est le coordonnateur.
2023-31 du 04/05/23	ACCORDS-CADRES À MARCHÉS SUBSÉQUENTS : pour l'acquisition de solutions de conditionnement automatisé afin d'assurer l'ergonomie du réemploi pour les cuisines centrales des membres du groupement TREMLIN, dont le SIRESCO est le coordonnateur.
2023-32 du 04/05/23	MARCHÉS SUBSÉQUENTS N° 1 AUX ACCORDS-CADRES INITIAUX portant sur : l'acquisition de solutions de conditionnement automatisé afin d'assurer l'ergonomie du réemploi pour les cuisines centrales des membres du groupement TREMLIN dont le SIRESCO est le coordonnateur
2023-33 du 09/05/23	Signature avec le CIG de la Petite Couronne d'une convention cadre relative à l'animation de dispositifs psychosociaux.
2023-34 du 09/05/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03) à hauteur d'une augmentation maximum de 1.3 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société GUILLOT JOUANI. Lot n° 15 : Produits laitiers sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
2023-35 du 12/05/23	Notification du marché n°2023.18 à la société STUDIO DES FORMES : Création du nom, du logo et d'une charte graphique (MAPA n° 2023.18)
2023-36 du 22/05/23	Signature avec le SIDORESTO, d'un marché de prestations urgentes de fourniture de repas.
2023-37 du 22/05/23	Notification de l'avenant de transfert n°1 à la société DUVAL BOUCHARÉCHAS dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2023-03) Lot n° 4 : Fruits et légumes frais de 1ère gamme
2023-38 du 22/05/23	Notification de l'avenant de transfert n°1 à la société WARMCOOK ACCORDS-CADRES À MARCHÉS SUBSÉQUENTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PUIS FOURNITURES ET ADAPTATIONS DE SOLUTIONS DE RÉEMPLOI DE CONTENANTS POUR LES CUISINES CENTRALES DES MEMBRES DU GROUPEMENT AC1-Lot 3 – Contenants en Inox pour le portage à domicile AC1-MS1-Lot 3 – Marché subséquent portant sur des contenants en Inox pour le portage à domicile
2023-39 du 02/06/23	Décision: Modification n°1 du marché de nettoyage et d'entretien des locaux et vitreries intérieures et extérieures du siège administratif et des locaux sociaux des unités de production culinaire : - Lot n°1 : Nettoyage et entretien des locaux du siège administratif et des locaux sociaux des unités de production culinaire ;
2023-40 du 12/06/23	Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec le fournisseur HARI & CO, pour un besoin ponctuel en denrées alimentaires.
2023-41 du 12/06/23	Signature du Bordereau de prix unitaires modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'Offres ouvert n°2021.01) à hauteur d'une augmentation maximum de 4.88 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société LUCIEN - lot 4 : charcuteries et produits élaborés de charcuterie.
2023-42 du 12/06/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03) à hauteur d'une augmentation maximum de 7.59 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société LUCIEN. • Lot n° 1 Viandes fraîches de veau, bœuf, agneau • Lot n°2 : Viandes bovines sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
2023-43 du 12/06/23	Signature du bordereau de prix unitaire modifié du marché de fourniture de denrées alimentaires (Appel d'offres ouvert n° 2019.03) à hauteur d'une augmentation maximum de 2.9 % au titre de la prise en compte de l'évolution des prix des denrées au bénéfice de la société GUILLOT JOUANI. Lot n° 8 : Fromages, lait, laitages, œufs écalés (BOF) Lot n° 9 : Omelettes, œufs aux plats, tortillas et autres produits élaborés cuits à base d'œufs et de protéines végétales Lot n° 15 : Produits laitiers sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

Le rendu compte des décisions n'appelle aucune observation.

Les points suivants sont présentés aux élus via un Diaporama :

- *Démarche de changement du nom du Siresco avec identité visuelle.*

1. Vœu portant sur le changement de nom du SIRESCO :

Le Comité Syndical fait le Vœu de changer le nom du SIRESCO qui deviendrait : Tables Communes.

- ⇒ **Délibération n°2023-46 relative au vœu portant sur le changement de nom du SIRESCO, adoptée à l'Unanimité (6 voix Pour et 1 élu ne participant pas au vote).**

2. Rapport d'activité de l'année 2022 :

Le Comité syndical adopte le texte du Rapport d'Activité de l'année 2022.

- ⇒ **Délibération n°2023-47 relative au Rapport d'Activité 2022 est adoptée à l'unanimité (7 voix Pour).**

3. Constat de concordance du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 :

Le Comité Syndical constate la concordance d'écritures entre le compte de gestion 2022 du comptable public et le compte administratif 2022 de l'ordonnateur.

- ⇒ **Délibération n°2023-48 relative au Constat de concordance du compte de gestion 2022, est adoptée à l'Unanimité (7 voix Pour)**

4. Compte Administratif de l'exercice 2022 :

Après que le Président ait quitté la séance, le Comité adopte le Compte administratif de l'exercice 2022, sous la présidence de Monsieur Michel NUNG, 4^{ème} vice-Président. (6 votants).

- ⇒ **Délibération n°2023-49 relative au Compte Administratif de l'année 2022 est adoptée à l'unanimité (6 voix Pour)**

5. Approbation de la création d'un Groupement de commandes Achats pour la restauration collective, dénommé « Synergies Communes » - Convention constitutive entre le Syrec et le Siresco :

Le Comité syndical approuve la création d'un groupement de commandes Achats pour la restauration collective constitué entre le SYREC et le SIRESCO, qui se nommera « Synergies Communes ». Il approuve l'adhésion du Siresco à ce groupement, valide la désignation du Siresco en tant que coordonnateur et autorise la signature de la convention constitutive dudit Groupement. Le Comité Syndical désigne également un membre titulaire (M. Nung) et un membre suppléant (P. Bruscolini) pour siéger au sein de la CAO du groupement « Synergies Communes ».

- ⇒ **Délibération n°2023-50 relative à la création d'un groupement de commandes Achats pour la restauration collective constitué entre le SYREC et le SIRESCO, dénommé « Synergies Communes » est adoptée à l'unanimité (7 voix Pour)**

6. Approbation de la création du Groupement de commandes avec la commune de Pantin, avec comme coordonnateur le SIRESCO :

Le Comité syndical approuve la création d'un Groupement de commande entre la commune de Pantin et le Siresco, valide la désignation du Siresco en tant que coordonnateur, et autorise la signature de la convention constitutive dudit Groupement.

- ⇒ **Délibération n°2023-51 relative à la création d'un Groupement de commandes entre la commune de PANTIN et le SIRESCO est adoptée à l'unanimité (7 voix Pour)**

7. Convention d'Entente pour la gestion du service public de restauration entre la commune de PANTIN et le SIRESCO.

Le Comité syndical approuve la signature du projet de Convention d'Entente pour la gestion du service public de restauration entre la commune de Pantin et le Siresco.

- ⇒ **Délibération n°2023-52 relative à la Convention d'Entente entre la commune de Pantin et le Siresco est adoptée à l'unanimité (7 voix Pour)**

8. Saisine du Préfet sur le fondement de l'article L.5211-25-1 du CGCT à la suite du retrait de la commune de Champigny-sur-Marne du SIRESCO :

Le Comité syndical constate l'absence d'accord entre la commune de Champigny-sur-Marne et le SIRESCO sur les modalités financières et patrimoniales issues du retrait de la commune de Champigny-sur-Marne du syndicat, et décide de demander aux préfets du 93 et du 94 de fixer par arrêtés les modalités financières et patrimoniales de ce retrait dans le délai de 6 mois à compter de la saisine.

- ⇒ **Délibération n°2023-53 relative à la saisine du préfet sur le fondement de l'art.L5211-25-1 à la suite du retrait de Champigny sur Marne, est adoptée à l'Unanimité (6 voix Pour et 1 élu ne participant pas au vote).**

9. Protocole d'accord sur l'exercice du Droit syndical :

Le Comité syndical décide d'approuver le protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical présenté.

- ⇒ **Délibération n°2023-54 relative au protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical, est adoptée à l'Unanimité (7 voix Pour).**

10. Modification de l'organigramme avec actualisation du tableau des emplois :

Le Comité syndical approuve les suppressions et créations d'emplois présentées et valide l'actualisation du tableau des emplois.

- ⇒ **Délibération n°2023-55 relative à la modification de l'organigramme avec actualisation du tableau des emplois, est adoptée à l'Unanimité (7 voix Pour).**

11. Règlement intérieur des congés et des autorisations d'absence applicable au personnel du SIRESCO :

Le Comité syndical décide d'adopter le règlement intérieur des congés et autorisations d'absence applicable au personnel du Siresco et autorise sa mise en place.

⇒ Délibération n°2023-56 relative au règlement intérieur des congés et des autorisations d'absence du personnel est adoptée à l'Unanimité (7 voix Pour).

12. Règlement intérieur applicable au personnel du SIRESCO :

Le Comité syndical décide d'adopter le règlement intérieur applicable au personnel du Siresco et autorise sa mise en place.

⇒ Délibération n°2023-57 relative au règlement intérieur applicable au personnel du Siresco est adoptée à l'Unanimité (7 voix Pour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 14 heures.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services


Frédéric SOUCHET

The stamp is circular with the text "Syndicat Intercommunal pour la Région de la Vallée de la Sèvre" around the perimeter and "SIRESCO" in the center.

Affiché le : 6 juillet 2023.